



Chicoutimi, le 12 avril 2017

Objet : Contribution au fonds de défense

---

Chers Métis,

Les démarches de reconnaissance juridique de notre Communauté avancent rondement. La cause Corneau sera entendue en Cour d'Appel les 15 et 16 mai prochains à Québec. Il s'agit d'une première, où aucun groupe Métis du Québec ne s'est jamais présenté à ce sujet. C'est aussi une étape obligatoire vers la Cour Suprême du Canada, si nécessaire. Beaucoup d'énergie, de travail bénévole et des dizaines de milliers de dollars ont été investis dans la préparation de cet exercice.

Aujourd'hui je fais appel à vous pour recapitaliser le fonds de défense de notre communauté. Vous le savez comme moi, l'argent c'est le nerf de la guerre, qui nous permet d'aller jusqu'au bout de nos ambitions et de notre démarche de reconnaissance.

À cet effet, l'assemblée générale du 5 novembre 2016 a prévu de lever une cotisation spéciale de 50 \$ par membre ancien comme nouveau au moment jugé opportun par le conseil d'administration de la Communauté. Ce dernier vient donc de décider à l'unanimité qu'il était nécessaire d'appliquer immédiatement la cotisation spéciale.

Nous en sommes là, organisés et prêts à poursuivre la défense de nos droits autochtones. Votre cotisation spéciale de 50\$ est bien justifiée et indispensable. Votre générosité et votre sens du devoir le sont tout autant.

S'il vous plaît, faites parvenir votre chèque à l'ordre de la CMDRSM et le transmettre au 129, rue Jacques-Cartier Est, local 306, Chicoutimi, Québec, G7H 1Y4.

Pour toutes informations supplémentaires, contactez madame Francine De Champlain au (418) 543-0555.

Merci de toute l'attention que vous portez à la présente demande.

Cordiales salutations Métisses,

René Tremblay, Président Chef CMDRSM